



Travaux aménagement chemin de Halage

La phase 1 des travaux de requalification du Chemin de Halage devrait recommencer fin octobre, avec la reprise des imperfections, la réalisation des zones de stationnement et la matérialisation des circulations piétonnes (parc du colonel Beltrame, accès à la résidence des chalands).

Après les travaux d'enfouissement des réseaux ENEDIS et ORANGE par le SIERTECC et de réseau d'éclairage public par la CACP, la phase 2 de ces travaux (entre le cheminement nouvellement rénové et la rue du Rû) devrait commencer le 3 novembre et se poursuivre jusqu'à début 2026.

Ces travaux consisteront en la création d'un cheminement adapté pour les personnes à mobilité réduite, et protégé par des barrières bois, le long de la chaussée. Piétons, poussettes ou enfants à vélo pourront l'arpenter en toute sécurité. Au droit des travaux, la chaussée pourra être barrée ponctuellement et le stationnement sera interdit. Des déviations pourraient être mises en œuvre.

Une fois tous les travaux achevés, le Chemin de Halage restera en zone 20 km/h, c'est-à-dire une « zone de rencontre » où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules. Cette réglementation permettant une cohabitation apaisée entre tous les usagers de la route.